

Aide à l'immobilier industriel - Développement de la Société DATC

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Société DATC est née du transfert en France de la production de la société suisse IMBM spécialisée dans la fabrication d'outils diamantés de forage pour la recherche minière de géotechnique.

Il était prévu à l'origine du projet de transférer en France la production et de conserver à Moudon les services administratifs et commerciaux.

Ce mode d'organisation s'est révélé peu pratique à l'usage. Les dirigeants souhaitent dorénavant regrouper toutes les fonctions à Besançon.

La société est installée sur le parc d'activités La Fayette à Besançon dans un bâtiment de 1 496 m² de surface développée situé sur un terrain de 5 000 m². Les locaux de production sont adaptés avec un atelier de mécanique de 275 m², un hall pour le débit de l'acier et du graphite de 247 m² puis huit pièces destinées chacune à une phase de la production en plus d'un stockage de 80 m². Les têtes de forage usagées sont stockées à l'extérieur. Les deux bureaux et locaux sociaux ne totalisent que 160 m² sur deux niveaux.

DATC fabrique et distribue des têtes de forage destinées aux industries pétrolières, minières et géotechniques. La technologie développée allie la maîtrise de la métallurgie des poudres et le travail du diamant.

Pour suivre le bon développement que la société connaît en France, il devient nécessaire de centraliser toute l'activité de DATC à Besançon.

Le projet immobilier envisage donc la création d'un petit bâtiment indépendant mais mitoyen de l'existant, exclusivement dédié aux services administratifs. Il est nécessaire de séparer ces bureaux de la production pour des raisons d'hygiène et de propreté. En effet, l'activité génère tant de salissures liées au travail du graphite qu'il est éminemment souhaitable de séparer les bureaux de l'atelier.

Pour permettre la réalisation de ce projet, un dossier a été soumis à la SICOMI BATIFRANC. Le comité des engagements de BATIFRANC a donné son accord pour un financement de 1 800 000 F.

La Ville de Besançon pourrait abonder ce dispositif à hauteur d'une somme de 180 000 F à verser à BATIFRANC au titre d'aide à l'immobilier d'entreprise.

Sur avis favorable de la Commission Economie - Emploi - Tourisme, le Conseil Municipal est invité à se prononcer et en cas d'accord à :

- allouer une subvention de 180 000 F à la SICOMI BATIFRANC au titre d'appui à l'immobilier d'entreprise. Le crédit nécessaire sera prélevé sur les crédits inscrits au BP 1996, chapitre 92.90/6578 code service 30200 code programme 91036,

- m'autoriser à signer la convention à passer avec la Société DATC et la SICOMI BATIFRANC indiquant les engagements réciproques des parties, notamment quant à la création d'emplois.

M. LE MAIRE : DATC est une entreprise suisse, gérée par un Belge, M. LECHAT, qui dans un premier temps avait pensé laisser l'administration de son entreprise en Suisse et qui maintenant va tout regrouper. Daniel ANTONY va résumer tout cela.

M. ANTONY : Je n'ai pas instruit ce dossier, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Excuse-moi, je t'ai pris pour Claude JEANNEROT. Celui-ci étant absent , je complète en vous indiquant que cette société d'un très bon niveau fabrique des têtes de forage. Elle est établie maintenant depuis quelque temps, 3 ou 4 ans, son effectif actuel est de 17 salariés et après le regroupement à Besançon de toutes les fonctions, cela représentera 8 salariés de plus. Une extension de presque 600 m² est prévue.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

Visa préfectoral du 2 juillet 1996.